
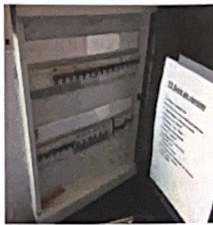


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2021/56550/E01.2 **RÉF. 39/2021/56550/E01:3**

DATE DU CONTRÔLE 02/03/2021 AGENT VISITEUR Wilfried HENKES
ADRESSE DU CONTRÔLE Route de Botrange 105 (étage Etage chalet) - 4950 Sourbrodt TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5) 



› DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux	petite salle de réunion du chalet
Client	Propriétaire Le Petit Mont Rigi
Responsable des travaux	Le Petit Mont Rigi
#TVA	BE0457584038
Dérogations applicables/appliquées	Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 - AR 8/09/2019
Les limites du contrôle sont	voir plans
Document des influences externes	OK
Présence de personnel BA4/BA5	Non
Date de la réalisation de l'installation	à partir du 1/10/1981 et avant le 1/06/2020

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Type d'alimentation	Alimentation via compteur BT GRD
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	non accessible
Index jour/nuit	/
Type de protection générale	
Câble compteur - tableau	XVB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement	32A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	13
Système de mise à la terre	TT	Type d'électrode de terre		piquets	
Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω)	28	Conformité des liaisons équipotentielles et des PE		sans objet	
Test de continuité	concluant	Contrôle boucle de défaut		concluant	
Protection contre les contacts indirects	OK	Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile		Sans objet	
Plan/liste Installations critiques	Sans objet	Plan/liste installations de sécurité		Sans objet	
Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK	Protection contre les contacts directs		OK	
Résistance générale d'isolement (MΩ)	6,44	Contrôle des installations critiques		Sans objet	
Contrôle des installations de sécurité	Sans objet				

CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 02/03/2026.

Signature de l'agent



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2021/56550/E01:2

RÉF. 39/2021/56550/E01:3

› RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS REGLÉMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 - de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
 - de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
 - de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
 - d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
 - de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
 - de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

› REMARQUES

- 2 éclairages de secours : test fonctionnel OK

› INFLUENCES EXTERNES

Lieu/Local	AA	AD	AE	AF	AG	AH	AK	AL	AM	AN	BA	BB	BC	BD	BE	CA	CB
Chalet Salle	8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

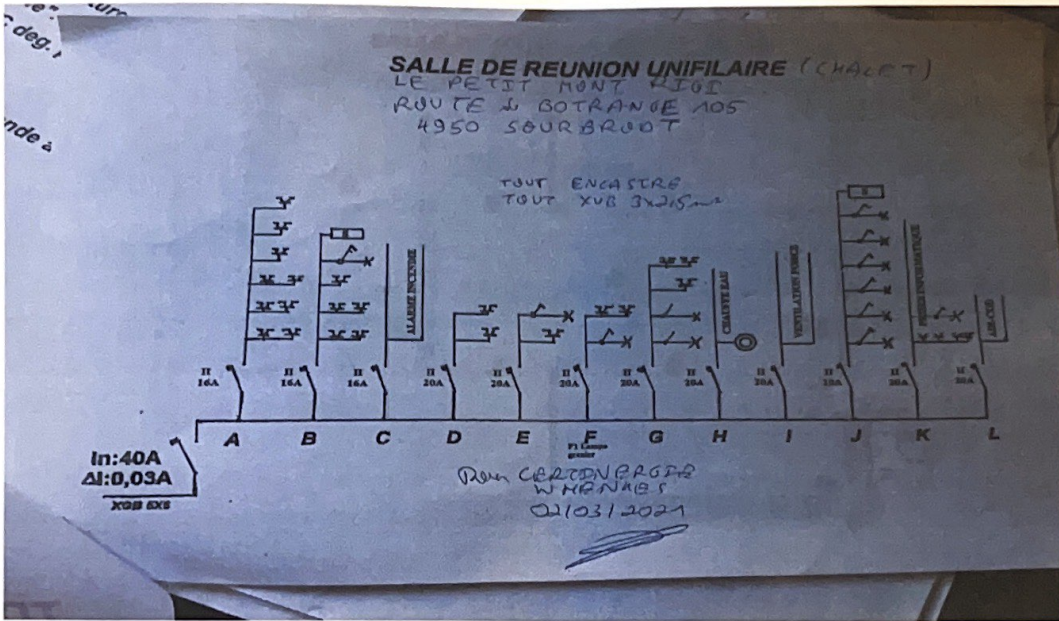
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2021/56550/E01.2

REF. 39/2021/56550/E01:3

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation

